

Sauvé par la législation Européenne,

Après 4 ans et demi de procédures, cinq jugements négatifs, 3 au pénal et 2 à l'administratif, il aura fallu attendre l'avis de la plus haute juridiction de France, le Conseil d'ETAT pour qu'enfin le recours de Gabriel Dufils soit entendu.

Celui-ci dans sa décision du 12 février 2016 annule les décisions de l'administration Française car non respectueuses du Droit Européen, qui lui, soumet le droit Français.

Il faut à ce sujet bien apprécier les progrès pour la protection ces citoyens, apportés par les lois Européennes comparés à l'ancien code Français.

L'histoire a commencé en juin 2010 lorsque le vétérinaire sanitaire corrompu a utilisé un chantage pour refuser de pratiquer les tests prophylactiques annuels obligatoires.

Les services de la préfecture de l'Eure au lieu de contraindre ce vétérinaire à s'exécuter ont choisi après une année de requêtes de cet éleveur, de débarquer à l'improviste dans sa ferme le 24 juin 2011.

Là les choses deviennent particulièrement graves, le chef de service de la préfecture en opposition de la réglementation parvient à pénétrer par la force sur la ferme familiale.

6 jours plus tard, le 30 juin 2011, sans que l'intéressé n'ait eu un seul mot à dire, au mépris de la réglementation Européenne, sa ferme est bloquée. Tout mouvement d'animal est interdit jusqu'à nouvel ordre !

Pire, 3 mois plus tard le 20 septembre 2011 la préfecture ordonne la conduite au four crématoire d'une partie de ses vaches.

Toutes les interrogations et preuves que pourra apporter cet éleveur resteront sans effet.

Pendant 4 ans et demi, un à un, les agents de la DDPP* de l'Eure, du ministère de l'agriculture et les juges (autres que ceux de la Cour d'ETAT) s'emploieront chacun à leur manière **à dénaturer les faits** pour ne pas appliquer les réglementations qui protègent tous les citoyens des abus d'où qu'ils viennent.

Il, faudrait un livre pour décrire tous les mensonges et stratagèmes utilisés par ces agents de l'administration pour condamner cet agriculteur.

Aujourd'hui, à cause de ces faits graves, la ferme de Gabriel Dufils est complètement asphyxiée, elle ne survit que par perfusion au prix d'un travail de forçat.

Il y a 12 vaches sur la ferme au lieu de 4 normalement, tous les plans d'accouplement ont été bouleversés.

En attendant que la préfecture de l'Eure lève tous les obstacles, cet éleveur de vaches jersiaises a peine à décompresser après tant d'années de tortures morales et d'épuisement physique.

*DDPP : Direction Départementale pour la Protection des Populations !